

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 10 Procuration : 00 Votants : 10 Pour : 00 Contre : 00 Abstention : 00	L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Date de convocation</u> : 30 août 2024
Réf : 24133 OBJET : : RENOUELEMENT CONCESSION COMMUNALE MR ET MME DECOSTER	Présente) : M. MUFFAT Michel - - M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha – Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André - Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent - me QUOEX Valérie - Mme MICHAUD Carole Excusé(e) : Mme SIBIL Christine-- M. ROSSET André Procuration : néant Secrétaire de séance : Mme TAVERNIER Marie-Laure

Monsieur le maire, propose au conseil municipal d'autoriser dans le cadre d'une concession de terrain aux Lindarets à Mr et Mme DECOSTER, le renouvellement. parcelle D N° 1427 pour 134 m2 dont le bail se terminait le 03 août 2023.

Il propose d'accepter à compter de cette date le renouvellement pour une période de 18 années sur la base du tarif de concession applicable à la date du renouvellement par délibération spécifique du conseil municipal en date du 27 février 2013.

Lors du renouvellement une régularisation des loyers sur cette nouvelle base sera opérée, à compter du 04 août 2023, soit du 04 août 2023 au 03 août 2024 : **1340€** (paiement 2023 à régler le jour de la signature.

Il précise que tous les frais seront supportés par Mr et Mme DECOSTER.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

* **ACCEPTE** dans le cadre d'une concession de terrain aux Lindarets à Mr et Mme DECOSTER, le renouvellement. Parcelle D n) 1427 pour 134 m2 dont le bail se terminait le 03 août 2023.

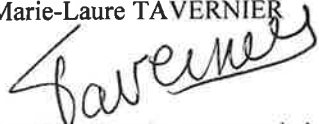
* **INDIQUE** que le renouvellement pour une période de 18 années sur la base du tarif de concession applicable à la date du renouvellement par délibération spécifique du conseil municipal en date du 27 février 2013.

* **PREND NOTE** que lors du renouvellement une régularisation du loyer sur cette nouvelle base sera opérée, à compter du 04 août 2023, soit du 04 août 2023 au 03 août 2024 : **1340€** à régler le jours de la signature.

* **PRECISE** que tous les frais seront supportés par Mr et Mme DECOSTER ;

* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

- Le secrétaire de séance,
- Marie-Laure TAVERNIER



- Certifié exécutoire par transmission
- Au représentant de l'état le
- Et publication le
-

Pour extrait conforme, le 16/09/2024

Le Maire, Jean-Claude DENNE

